



Contribution externe : Trafic des êtres humains, une criminalité organisée

Ann Lukowiak

Magistrat de référence en matière de traite et trafic des êtres humains - fraude à la migration

Arrondissement judiciaire de Flandre orientale

Le trafic des êtres humains est une forme d'immigration irrégulière. Tous les pays du globe sont confrontés à cette problématique, qu'il s'agisse des pays d'origine, de transit ou de destination.

Les États membres de l'Union européenne n'y échappent pas non plus. Au cours de l'année 2015, un nombre inédit de réfugiés a mis le cap sur l'Europe. Certains pays de l'Union européenne se sont même vus contraints de fermer leurs frontières pour essayer de garder un minimum de contrôle sur ce flux migratoire d'une importance jamais vue.

La manière de faire face à la migration légale et/ou illégale diverge en outre significativement d'un pays à l'autre. C'est pourquoi l'Union européenne a essayé de mettre en place au sein de l'Union une politique globale transnationale de migration et d'asile.

Depuis un bon moment, Frontex coordonne un dispositif européen aux frontières extérieures de l'Europe. Il est vrai que cette approche harmonisée du problème ne s'applique « que » aux frontières extérieures de l'Europe. Les frontières nationales, intérieures à l'Union, restent sujettes à des différences d'un pays à l'autre. C'est à la lumière des événements de 2015 que les disparités de cette politique à deux vitesses ont été le plus criantes. Il est urgent d'apporter une nouvelle lumière, d'accorder au problème une approche à l'avenant.

Pour pouvoir éviter, chercher et poursuivre des irrégularités internes, chaque État membre doit bien évidemment, dans l'attente d'une politique européenne en la matière, prendre les mesures nécessaires au niveau national.

Le phénomène de trafic des êtres humains

Pour pouvoir lutter efficacement contre le trafic des êtres humains, il faut avant tout avoir une connaissance approfondie et exacte du phénomène.

En effet, le trafic des êtres humains ne se limite pas à une simple migration illégale et à des migrants clandestins. Il s'agit d'un phénomène criminel extrêmement bien organisé, doté de ses propres structures et de ses propres réseaux. En outre, ces organisations ne font preuve d'aucun respect vis-à-vis d'une quelconque forme de dignité humaine et ne sont animées que par l'appât du gain.

Les réseaux de trafic d'êtres humains sont flexibles, dynamiques et très opportunistes.

Notion de trafic d'êtres humains et mots apparentés

Trafic d'êtres humains, aide à l'immigration illégale, migrants clandestins, migrants irréguliers, étranger clandestin, trafiquants d'êtres humains, facilitateurs, ... Tous ces mots ont une nuance et une connotation différentes. Il est important de faire la distinction entre le processus de trafic d'êtres humains, qui constitue un fait criminel, et les personnes qui font l'objet de ce trafic. Les migrants qui intègrent un processus de trafic le font initialement de leur plein gré, ils sont demandeurs même, mais cela ne les empêche pas de devenir des victimes en cours de route du fait des risques auxquels ils sont exposés, des conditions inhumaines dans lesquelles se déroule leur voyage, de la violence et de l'exploitation auxquelles ils sont parfois confrontés, du vol de leurs papiers d'identité et de leurs biens personnels. Les trafiquants ne les considèrent pas comme des êtres humains, mais comme des marchandises sur lesquelles ils peuvent se faire un maximum de profit.

Migration et trafic d'êtres humains

Le trafic des êtres humains est une forme de migration illégale.

Migration

La migration a toujours existé et est animée par des facteurs push (incitation) et pull (attraction). Par facteurs push, on entend notamment les zones de conflit et de guerre, la pauvreté extrême, la famine, des catastrophes naturelles ou d'autres problèmes environnementaux. Les facteurs pull réfèrent quant à eux notamment à une

meilleure situation économique, à l'image positive qu'a le migrant d'un autre continent/pays, à la stabilité politique et sociale, à la présence de la famille et de compatriotes dans le pays de destination. En parallèle, d'autres aspects jouent également sur la migration, comme les facteurs politico-historiques, les réseaux de migration.

Lorsqu'une migration légale semble impossible, la migration irrégulière apparaît comme la meilleure solution, avec ou sans recours aux trafiquants d'êtres humains.

Compte tenu de la complexité et de l'étendue du phénomène de la migration dans sa globalité, je me limiterai au cadre ultime de ma contribution, à savoir la migration illégale dans le cadre du trafic des êtres humains.

Migration illégale et trafic d'êtres humains

Le trafic d'êtres humains peut se présenter sous différentes formes. La typologie de Neske³⁸⁸ donne un aperçu clair des différentes formes sur lesquelles se base l'organisation. De cette manière, il arrive à la distinction suivante :

- *the individual smuggling with a high degree of self-responsability*, le migrant voyage principalement par ses propres moyens, généralement en transports en commun, et une fois arrivé à la frontière, fait appel à un passeur local pour pouvoir traverser cette frontière et ainsi poursuivre son voyage : il ne dispose pas de titres valables de voyage et de séjour.
- *covered smuggling (through the abuse of documents)*, le migrant fait appel à un réseau de trafic pour obtenir des faux documents tels que passeport, acte de naissance et autres documents authentiques et voyage ensuite par ses propres moyens jusqu'au pays de destination.
- *pre-organized stage-to-stage smuggling*, le migrant confie toute l'organisation de son voyage à un réseau de trafic organisé.

Cette clandestinité empêche de se faire une idée exacte de la migration illégale et du trafic des êtres humains, ainsi que du nombre d'auteurs et de victimes sur base de chiffres précis.

Pour avoir une idée de l'étendue du phénomène, je renvoie aux chiffres mis à disposition par Frontex³⁸⁹ en matière de franchissement illégal des frontières extérieures de l'Union européenne.

388 M. NESKE (2006), "Human smuggling to and through Germany", *International Migration*, vol. 44, N° 4.

389 Frontex, Annual Risk Analysis 2016, 28 April 2016, www.frontex.europa.eu.

2010	2011	2012	2013	2014	2015
104.060	141.051	72.437	107.365	282.962	1.822.337

Les chiffres seront peut-être largement supérieurs, car il s'agit ici exclusivement de franchissements de frontière détectés. Selon Europol³⁹⁰, 90% des migrants ont recouru aux services de trafiquants d'êtres humains pour arriver en Europe en 2015.

Définition juridique du phénomène de trafic des êtres humains

Le trafic d'êtres humains ayant un caractère transfrontalier, le phénomène doit avoir une définition reconnue sur le plan international, de manière à favoriser une approche internationale.

La Belgique³⁹¹ satisfait à la définition européenne et internationale, avec pour éléments-clés le franchissement de frontière et l'avantage patrimonial.

Toutefois, il ne suffit pas de prévoir une disposition pénale, une politique efficace et performante est primordiale pour s'attaquer à ce phénomène.

Trafic et traite des êtres humains

La traite³⁹² et le trafic d'êtres humains sont des infractions différentes en soi³⁹³. Dans certains cas, la traite des êtres humains peut être précédée par le trafic d'êtres humains.

Le trafic des êtres humains est par définition une infraction transfrontalière. Alors que la traite des êtres humains peut également avoir un caractère national. Dès qu'il est question de prendre le contrôle sur une autre personne dans le but de l'exploiter, la qualification de « traite des êtres humains » s'impose. À titre d'exemple, nous pouvons citer ici la problématique des loverboys / proxénètes d'adolescents. Même si cette méthode est également utilisée au niveau international pour la traite des êtres humains, le phénomène est majoritairement local. Les victimes sont recrutées et exploitées au niveau local.

390 *Migrant Smuggling in the EU*, Europol, February 2016, 28 April 2016, www.europol.eu.

391 Article 77bis et suivants de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, *M.B.*, 31 décembre 1980 (loi sur les étrangers).

392 Article 433quinquies et suivants du Code pénal.

393 A.H. BAJREKTAREVIC, *Trafficking in and smuggling of human beings - linkages to organized crime - international legal measures*, <http://hreak.srce.hr/file/138747>, consulté le 23/09/2013.

Malheureusement, on constate qu'il existe toujours une confusion entre les deux infractions.

Plusieurs éléments³⁹⁴ permettent de distinguer l'infraction de traite de celle du trafic d'êtres humains :

Élément	Traite des êtres humains	Trafic d'êtres humains
Type d'infraction	Infraction à l'encontre d'une personne, tant au niveau national que transfrontalier	Infraction contre l'ordre public, toujours transfrontalier
Facteurs push	Pauvreté, conflits et guerres, catastrophes écologiques	Pauvreté, conflits et guerres, catastrophes écologiques
Entrée clandestine dans le pays de destination	L'entrée peut être légale comme irrégulière	Toujours irrégulière et en infraction avec la législation relative aux étrangers
Relation	Exploitation	Commerciale avec profit usuraire
Profit pécuniaire	Continu, issu de l'exploitation	Uniquement au niveau du transport et de la facilitation de l'entrée illégale
Consentement	Aucun, accord possible au départ mais recours rapide à la contrainte, à la tromperie et à l'abus	Départ de plein gré
Caractéristiques de la victime concernée	Marchandise À l'arrivée dans le pays de destination, une sorte de lien par la dette peut être créé, il peut être question d'exploitation économique, de contrainte émotionnelle, ...	Marchandise Celle-ci est libre à l'arrivée dans le pays de destination.

Trafic d'êtres humains sous forme de marché noir

Le nombre de migrants désireux d'atteindre clandestinement un pays de destination a pris de telles proportions qu'un marché noir est apparu dans le domaine de services tels que la création et l'attribution de faux papiers, le transport, l'accompagnement au passage de frontière, l'hébergement, ... Cela signifie que des organisations criminelles transfrontalières fournissent des biens et des services illégaux à des prix prohibitifs et deviennent ainsi indirectement des partenaires dans l'économie mondiale. Ce marché est animé par l'offre et

la demande et ne manque jamais de candidats prêts à prendre des risques pour mener une vie meilleure.

Salt et Stein³⁹⁵ traitent le trafic des êtres humains comme un élément du business migratoire international qui se charge de faciliter le mouvement entre le pays d'origine et celui de destination. Selon eux, il existe différents types d'organisations de trafic, mais leur modèle s'applique aux petites organisations comme aux grandes. Il y a clairement un input et un output dans les systèmes. L'input le plus important concerne les migrants eux-mêmes et l'objectif principal du trafic est de les déplacer. L'output du système consiste à intégrer le migrant dans la société du pays de destination. L'input et l'output sont reliés entre eux par toute une série de missions liées au trafic tout au long des routes géographiques qui relient entre eux différents pays de transit. Le processus de trafic se compose de trois phases successives : la mobilisation, le voyage et la livraison dans le pays de destination. Selon Salt et Stein, le trafic des êtres humains ne touche pas seulement aux droits fondamentaux des migrants impliqués, il doit également être placé dans un ensemble plus important, où le trafic d'êtres humains représente un business international doté de ses propres règles et de bénéfices plantureux.

Il est encore difficile de savoir aujourd'hui quelles sommes et quels flux financiers sont impliqués dans le trafic d'êtres humains. Lors du démantèlement ou de la déstabilisation d'un réseau de trafic d'êtres humains, il est difficile de répertorier les flux financiers ou de saisir les revenus qui en découlent. Ici aussi les réseaux se montrent inventifs et travaillent avec des prestataires de services issus de l'économie mondiale et qui restent souvent dans l'ombre.

Selon les calculs d'Europol, le chiffre d'affaires du trafic d'êtres humains a tourné entre 3 et 6 milliards d'euros en 2015.

Marché noir numérique

Les réseaux de trafic d'êtres humains recourent également au marché noir numérique, qui se trouve sur le dark web avec le navigateur Tor. Ce marché noir numérique vit de sa réputation, et visiblement il n'en manque pas. Le dark web est un marché anonyme, ce qui complique l'identification des criminels.

Outre le dark web, les réseaux de trafic d'êtres humains

394 S. BATSYUKOWA, "Human Trafficking and Human Smuggling: similar nature, different concepts", *Studies of Changing Societies: Comparative and Interdisciplinary Focus*, Vol. 1 (1) 2012, 39-49, <http://www.scsjournal.org>, consulté le 03/09/2013.

395 J. SALT et J. STEIN, "Migration as a business: The case of Trafficking", *International Migration*, volume 35, Issue 4, www.onlinelibrary.wiley.com/pdf, consulté le 18/09/2013.

utilisent les réseaux sociaux pour proposer leurs services, à tel point qu'ils ont même développé des applications (apps) spécifiques pour pouvoir dispenser des informations de voyage mises à jour à « leurs » migrants au sujet des conditions météo à certains passages de frontière, la présence de contrôles, etc.

L'organisation sociale de trafic d'êtres humains

Schloenhardt³⁹⁶ distingue trois catégories de trafiquants d'êtres humains : les amateurs, les petits groupes de criminels organisés et les réseaux internationaux de trafic d'êtres humains. Les amateurs sont actifs localement et fournissent des services spécifiques, comme le passage de frontière à bord de leur propre voiture ou bateau. Ces amateurs peuvent travailler sur demande de grands réseaux de trafiquants. Les petits groupes de criminels organisés seraient spécialisés dans le transport des migrants via des trajets connus entre un pays A et un pays B. Les réseaux de trafic d'êtres humains internationaux seraient capables d'organiser eux-mêmes le processus de trafic dans son intégralité.

Liens de collaboration au sein du réseau de trafic d'êtres humains

L'appartenance ethnique, des origines ou racines culturelles partagées jouent un rôle contraignant majeur dans le lien de collaboration. Il est question de liens de collaboration sur les itinéraires de trafic connus³⁹⁷ de nationalités autres que celle du pays de transit, qui fournissent les services nécessaires pour le trafic de migrants originaires d'un même pays.

Coordination et répartition des tâches

On peut distinguer deux structures organisationnelles dans les réseaux de trafic d'êtres humains transnationaux. L'une se caractérise par un nombre restreint de personnes actives dans le lien de collaboration et une répartition des tâches peu différenciée, avec une quantité relativement importante de non-initiés qui prestent un nombre très limité de services pour le lien de collaboration. Il est question ici d'une homogénéité ethnique. L'autre se caractérise par un grand nombre de personnes actives dans le lien de collaboration, où chacune accomplit

séparément un nombre restreint de tâches. Dans ce cas, il y a moins de non-initiés impliqués. Ces liens de collaboration sont hiérarchiques. Il est majoritairement question de différenciation ethnique, les trafiquants pouvant provenir de différents pays d'origine.

Processus logistique et tâches

Dans le processus de trafic d'êtres humains, on peut distinguer différentes tâches : Kleemans³⁹⁸ y fait la distinction entre ceux qui endossent le rôle de médiateur (*bridge builders*) et les facilitateurs. Les *bridge builders* sont des personnes qui doivent leur position à leur capacité à jeter des passerelles géographiques comme sociales, elles opèrent au niveau international et interethnique, ainsi qu'à la frontière entre le crime et la légalité. Elles endossent un rôle central dans la criminalité organisée. Les *facilitateurs*³⁹⁹ sont des prestataires de services de toutes sortes et accomplissent des tâches pertinentes et indispensables dans le processus de trafic des êtres humains, comme :

- les *recruteurs* de migrants potentiels désireux de s'installer en Occident et prêts à en payer le prix, sont souvent issus de la même communauté et ont la même culture que les migrants en question ; les trafiquants font du recrutement un business de vente à part et ont recours aux annonces sur internet et aux brochures pour proposer leurs services.
- les *coordinateurs* organisent les opérations de trafic et harmonisent les sous-processus entre eux, ils disposent à cet effet d'une kyrielle de contacts et essaient d'acheter les bons services aux meilleurs prix.
- les *transporteurs et guides* font passer les gens de l'autre côté de la frontière, quelle que soit la distance à parcourir.
- les *faussaires de documents* jouent de plus en plus souvent un rôle important dans la logistique du trafic d'êtres humains, ils falsifient eux-mêmes toutes sortes de documents ou ont des contacts qui prêtent passeports ou autres documents de voyage.
- les *accompagnateurs* accompagnent et aident les migrants durant leur voyage, la plupart du temps sur un trajet restreint.
- les *tenanciers de safehouse et surveillants*, au cours du processus de trafic, les migrants doivent être hébergés

396 A. SCHLOENHARDT, "Organized crime and the business of migrant trafficking", *Crime, Law and Social Change*, 1999, vol. 32, issue 3, pp. 203-233.

397 Socta threat assesment 2013, www.europol.europa.eu/sites/default/files/publications/socta2013.pdf, consulté le 21/09/2013.

398 R. STARING, G. ENGBERSEN, H. MOERLAND, N. DE LANGE, D. VERBURG, E. VERMEULEN, A. WELTEVREDE, *De sociale organisatie van mensensmokkel*, Erasmus Universiteit Rotterdam, 1 juli 2004, www.godfriedengbersen.com/wp-content/uploads/de-sociale-organisatie-van-mensensmokkel.pdf, consulté le 18/08/2013.

399 A. H. BAJREKTAREVIC, *Trafficking in and smuggling of human beings - linkages to organized crime - international legal measures*, <http://hrcr.hr/file/138747>, consulté le 23/09/2013.

pendant un certain temps.

- les *recouvreurs de dette*, tant dans le pays d'origine que dans celui de transit ou de destination.

Certains de ces facilitateurs prestent des services à divers réseaux de trafiquants sans faire partie du corpus d'un réseau de trafic, comme les faussaires de documents, les recouvreurs de dette ou les garants.

Composition du lien de collaboration

Les liens de collaboration sont flexibles et décentralisés⁴⁰⁰ et peuvent rapidement se réorganiser. Le fonctionnement décentralisé par répartition des tâches dans différents groupes renforce le système si un composant est mis hors course par une intervention judiciaire ou par un incident, cet élément seul devient visible et le reste de l'organisation reste dans l'ombre. L'incorporation de petits groupes spécialisés permet également de sauter rapidement sur de nouvelles opportunités de marché.

Les liens de collaboration diversifient leurs activités et ne se limitent pas au trafic des êtres humains.

Conclusion

Le trafic des êtres humains est un phénomène criminel organisé et doit être appréhendé comme tel, en sachant que la collaboration à l'intérieur et à l'extérieur de la Belgique est cruciale.

400 A.A. ARONOWITZ, *Smuggling and trafficking in human beings: the phenomenon, the market that drive it and the organization that promote it*, <http://mensenhandelact1112.wdfiles.com/local-files/in-woord/artikel>.